

REGLEMENT INTERIEUR DES RENCONTRES NATIONALES DE DANSE 2018

A retourner signé avec le questionnaire d'engagement impérativement pour le 8 janvier 2018 à la FSCF

Sans esprit de compétition, les Rencontres de Danses sont une occasion d'évolution et de réflexion, un moyen pour se rassembler, se rencontrer, et faire évoluer sa démarche personnelle, un moyen pour chacun de construire et de se construire.

I A qui s'adressent les Rencontres de Danse 2018 ?

Ces rencontres seront ouvertes à tous les danseurs inscrits dans une activité DANSE d'une association affiliée à la FSCF, le titre d'appartenance étant exigé.

Les catégories sont les suivantes :

- Enfants : de 7 à 12 ans
- Ados : de 13 à 16 ans
- Adultes : de 17 ans et +
- Mixte (**toutes catégories d'âges confondues**): de 7 ans à Adultes

II Dates et lieu, et précisions techniques :

Les Rencontres Nationales se dérouleront les 19 et 20 mai 2018 à Mouvaux (59) à l'Etoile-Scène de Mouvaux, 1 place du coeur de ville, 59420 Mouvaux.

Le plateau d'évolution est une scène de 13 m de largeur sur 12 m de profondeur avec 4 pendrillons de chaque côté.

III Conditions de participation :

- Toutes associations FSCF. Pour les nouvelles associations, envoyer un DVD de présentation au siège fédéral qui le transmettra à la commission nationale pour avis. Chaque danseur devra être titulaire de sa licence FSCF de la saison en cours.
- Toute association non-affiliée pourra participer en tant qu'invité, et une seule fois, avec accord de la CN Danse, tout en s'acquittant des droits d'engagement et d'avoir des cartes ponctuelles pour ses danseurs.
- Tout professeur de danse diplômé d'Etat ne pourra pas intégrer un groupe, quelle que soit la chorégraphie.
- Toute adhésion définitive devra être signée par le Comité Départemental.

IV Nombre de chorégraphies ?

- Deux chorégraphies par association ;
 - Sans catégories et tous âges confondus.
- Chaque licencié ne pourra danser qu'une seule fois.

V Durée des chorégraphies ?

- Toutes catégories confondues : 3 à 5 minutes.
- Le dépassement du temps entraînera un **arrêt immédiat** de la musique.

VI Musique

- Un montage audio (format « MP3 »), devra être adressé en amont de la manifestation à la commission nationale de Danses. Les informations nécessaires seront transmises lors de l'adhésion définitive. A noter que la commission n'effectuera pas le montage de ce fichier.
- Prévoir une musique par CD à apporter avec le groupe. Ce CD doit être identifiable rapidement (y mentionner le titre de la chorégraphie et le nom de l'association).

VII Styles :

Ces rencontres sont ouvertes à tous les styles de danse à condition que ceux-ci soient chorégraphiés (voir fiche adhésion de principe).

VIII Coups de Cœur et Mentions :

Les conseillers artistiques attribueront un coup de cœur ou une mention à toute pièce chorégraphique qui aura marqué leur **sensibilité artistique**.

Le nombre et la qualification des coups de cœur et des mentions restent à l'entière liberté des conseillers.

IX Obligation de la Commission Nationale de Danse :

La Commission Nationale de Danse s'engage :

- à assurer le bon déroulement des Rencontres en accord avec ce règlement
- à constituer un groupe de conseillers artistiques qui donnera un avis constructif sur les prestations.

TOUTE INFRACTION AU REGLEMENT SERA EXAMINEE PAR LA COMMISSION NATIONALE DE DANSES

Chaque chorégraphe s'engage à :

- être présent avec le groupe à partir du samedi 9H00 (possibilité de répéter le samedi matin) jusqu'à la fin des rencontres,
- participer aux répétitions aménagées et respecter les horaires indiqués
- respecter les temps de chorégraphie (entre 3 et 5 minutes) ainsi que les horaires de passage
- prendre connaissance du plan de la scène avec les possibilités d'évolution, de l'avant scène, des entrées et sorties
- installer si besoin, un décor maniable avant votre entrée en scène et à le retirer pendant votre sortie de scène,
- faire répéter le groupe en costume,

Fait à _____ le _____

Signature du créateur de la **chorégraphie 1**

Nom et Prénom _____

Animateur fédéral

Professeur de danse diplômé d'état

déclare avoir pris connaissance du règlement 2018

Signature du créateur de la **chorégraphie 2**

Nom et Prénom _____

Animateur fédéral

Professeur de danse diplômé d'état

déclare avoir pris connaissance du règlement 2018

Signature du président de l'association et cachet

Karen HUGUEN
Responsable de la COMMISSION NATIONALE DANSES